



DÉCLARATION DE SAN JOSÉ

**Déclaration conjointe des Présidents
de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de la Cour Européenne des Droits
de l'Homme et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme,
à l'occasion du 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Américaine relative aux
Droits de l'Homme et de la création de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme**

* * *

Les Présidents de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, réunis à San José, au Costa Rica, le 18 Juillet 2018, à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme et de la création de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme;

Tenant compte des antécédents de dialogue institutionnel et jurisprudentielle, les efforts conjoints et les travaux entre la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme qui ont permis le partage des critères conceptuels et juridiques de chacun des tribunaux dans l'intérêt commun;

Célébrant et reconnaissant le 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme et de la création de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme comme une occasion exceptionnelle afin de renforcer le dialogue, la coopération et les liens institutionnels entre les trois tribunaux des droits de l'homme dans le monde;

Sont d'accord sur ce qui suit:

1. Créer un Forum Permanent du Dialogue Institutionnel entre la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme;
2. Le Forum Permanent s'efforcera de travailler ensemble pour renforcer la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice internationale pour les personnes sous la juridiction des trois tribunaux, contribuer aux efforts des États de renforcer leurs institutions démocratiques et leurs mécanismes de protection des droits de l'homme, et surmonter les challenges et défis communs pour la validité effective des droits de l'homme.



3. Le Forum Permanent se retrouvera pour les sessions privées et publiques à tour de rôle au siège de chaque Tribunal, aussi souvent que les tribunaux le considèrent nécessaire. Les réunions de travail privées seront des sessions au cours desquelles les trois cours discuteront, entre autres, sur: a) les principaux développements institutionnels, normatifs et jurisprudentiels de chaque Tribunal; b) l'impact, les difficultés et les défis du travail développé par chacun des tribunaux, et c) les mécanismes pour renforcer la coopération entre les tribunaux. Les séances publiques seront des événements visant à diffuser et à partager le dialogue jurisprudentiel entre les trois tribunaux. Le Forum sera en mesure de conclure sa session avec la signature d'une déclaration commune sur les principales avancées et consensus trouvés lors de chaque réunion ainsi que les mesures concrètes d'adopter pour renforcer le dialogue et le travail commun.

Signé à San José, Costa Rica, le 18 juillet 2018

Sylvain Oré
Président
Cour Africaine des Droits de
l'Homme et des Peuples

Guido Raimondi
Président
Cour Européenne des Droits
de l'Homme

Eduardo Ferrer Mac-Gregor Poisot
Président
Cour Interaméricaine des Droits de
l'Homme